

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone : 5517700 Fax : 5517844
Website: www.africa-union.org

TI13345

NOTE CONCEPTUELLE

20^e Journée de l'industrialisation de l'Afrique

**Développement industriel inclusif et durable :
Les agro-industries pour la sécurité alimentaire en Afrique**

20 novembre 2014, Addis-Abeba

Contexte

La transformation des économies africaines en vue de parvenir à la croissance partagée, de créer des emplois décents et des possibilités économiques pour tous fait partie des priorités de la nouvelle vision du continent proclamée par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine dans leur Déclaration solennelle lors du 50^e anniversaire de l'OUA/UA en 2013: l'Agenda 2063 est «une Stratégie globale qui vise à maximiser l'utilisation des ressources de l'Afrique pour le bénéfice de tous les Africains » Il définit « l'Afrique que nous voulons », en envisageant « une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale ». L'industrialisation a été identifiée comme l'un des piliers majeurs susceptibles de stimuler la transformation structurelle économique et sociale au cours des 50 prochaines années.

De plus, la position africaine commune sur l'Agenda post -2015 adoptée par les chefs d'État en janvier 2014, rappelle que « le processus post-2015 devrait exalter la volonté politique et l'engagement international pour un programme de développement universel, axé sur l'éradication de la pauvreté et de l'exclusion ainsi que la poursuite du développement durable et inclusif ».

Afin de réaliser ces visions et aspirations, les pays africains doivent identifier de nouvelles voies pour le développement économique. La position africaine commune définit les composantes essentielles de cette feuille de route, y compris: le développement d'un espace politique et les capacités de production appropriées, par le biais, notamment, du développement des infrastructures, de la science et de la technologie et du transfert de l'innovation, de la valeur ajoutée aux produits de base, du développement de la jeunesse et de l'autonomisation des femmes.

Au cours des dernières années, le potentiel des économies africaines pour une croissance exceptionnelle a été démontré. En 2013, plus de 10 pays africains ont enregistré des taux de croissance moyenne de 5 à 6 % supérieure à la moyenne mondiale. Selon la Banque africaine de développement, « l'Afrique est aujourd'hui le continent le plus rapidement croissant au monde »¹. Toutefois, si une part importante de cette croissance a été tirée des produits de base, elle n'a pas entraîné la création des emplois nécessaires pour la population croissante de jeunes.

De même, il n'est pas clair que cette croissance a amélioré la qualité de vie de la population. Les pays africains restent les plus pauvres du monde. Selon le Rapport économique 2013 sur l'Afrique " bien que la croissance de l'Afrique ait dépassé la moyenne mondiale au cours des années 2000, elle ne s'est pas traduite par une réduction proportionnelle de la pauvreté ".

Les industries africaines restent les moins compétitives et les moins productives du monde. La valeur ajoutée manufacturière des industries de transformation (MVA) en tant que pourcentage du PIB- mesure de la contribution du secteur manufacturier au PIB reste très faible en Afrique, entre 12-14 %. Concernant, le pourcentage de la valeur

¹ [Annual Development Effectiveness Review 2013](#) de la Banque africaine de développement

ajoutée manufacturière mondiale, cette moyenne est en Afrique de 1.5% par rapport à l'Asie de l'Est, 17.2%, l'Amérique latine 5.8%; L'Amérique du Nord, 22.4%, l'Europe 24.5% (source: Statistiques de l'ONUDI 2013). Cela pose un problème si l'on considère qu'aucun pays ou région du monde n'a atteint une prospérité et des conditions socioéconomiques décentes pour ses citoyens en l'absence du développement d'un secteur industriel solide

Afin de surmonter les défis de l'industrialisation, l'Union africaine, en partenariat avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), ont collaboré sur un certain nombre d'initiatives qui allaient transformer l'Afrique d'un continent axé sur les produits de base qu'elle était, à un continent stimulé par l'industrie, la technologique l'innovation et la connaissance.

Initiatives actuelles de développement industriel au niveau du continent

Initiative africaine des capacités productives

En 2004, les chefs d'État et de gouvernement ont approuvé l'initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique (APCI) et la Capacité productive africaine (APCF) en tant que composantes du NEPAD pour le développement industriel durable, et ont invité la Commission de l'UA et le Secrétariat du NEPAD, avec le soutien des partenaires du développement, notamment l'ONUDI, à aider les États membres dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie.

L'APCI a pour vision de renforcer les capacités productives et les capacités technologiques des économies africaines afin d'être en mesure de produire des Biens négociables: La capacité de :

- a. produire des biens qui répondent aux exigences de la qualité des marchés actuels;
- b. améliorer afin de répondre aux exigences des marchés futurs ;
- c. la capacité étant déterminée par les ressources productives, les compétences entrepreneuriales, l'établissement de liens avec la production et le marché, etc.

L'approche de l'initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique est fondée sur:

- a. l'adoption d'une vision africaine commune de la capacité productive - basée sur *l'approche intégrée de la chaîne de valeur régionale* ;
- b. la concentration sur les priorités sectorielles en tant que parties de certains segments de la chaîne de valeur - sur la base de l'avantage comparatif et compétitif, des économies de complémentarités et des économies d'échelle ;

- c. l'harmonisation des politiques et /ou stratégies industrielles au niveau national et /ou régional - *fondée sur la coopération et /ou la collaboration, avec la participation des CER ; et*
- d. l'identification des programmes sous-régionaux pour l'amélioration des capacités productives - *soutenue par un mécanisme financier (APCF)*

En adoptant l'initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique et la Capacité productive africaine dans le cadre du Programme de l'Union africaine pour développement industriel de l'Afrique, la 16e Conférence des ministres de l'Industrie (CAMI XVI) a déclaré ce qui suit :

- a. invite la Commission à intégrer l'initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique et la Capacité productive africaine (l'APCI et l'APCF) dans son programme de travail, dans le cadre du **Comité technique spécialisé** tel que prévu à l'article 14 de l'Acte constitutif;
- b. demande à la Commission, à l'ONUDI, aux CER et au secteur privé de mettre en œuvre l'initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique et la Capacité productive africaine; et
- c. demande en outre à la Commission de l'UA de faire périodiquement rapport au Conseil sur les progrès réalisés.

Développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA)

En 2009, le Conseil exécutif a adopté la Stratégie et le Plan d'action pour la mise en œuvre du développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA) qui avait été adopté par la 17e Conférence des ministres africains de l'Industrie (CAMI 17). L'AIDA a été élaboré par la Commission de l'UA en partenariat avec l'ONUDI, à la suite de diverses décisions prises en réalisant qu'il est nécessaire de mettre en place un cadre robuste permettant d'aborder de manière holistique les défis de l'industrialisation de l'Afrique et stimuler ainsi la croissance industrielle.

En approuvant la stratégie et le plan d'action pour la mise en œuvre de l'AIDA, le Conseil exécutif a demandé à la Commission, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), les Communautés économiques régionales (CER), les institutions et les opérateurs du secteur privé, les partenaires au développement et d'autres parties prenantes, de prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre efficace du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique et demandé à la Commission, en collaboration avec l'ONUDI, de soumettre au Conseil exécutif, tous les deux ans, des rapports sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique

La dix-neuvième Conférence des ministres africains de l'Industrie (CAMI 19) qui s'est tenue à Alger (Algérie) en mars 2011 a approuvé trois initiatives sectorielles, à savoir: l'initiative africaine du développement de l'agroalimentaire et des agro-industries (3 ADI), la Vision minière africaine (VMA), ainsi que le Plan d'affaires pour le Plan d'action pour la fabrication de produits pharmaceutiques pour l'Afrique, en tant que secteurs prioritaires pour la mise en œuvre de l'AIDA:

S'agissant de l'Initiative 3ADI

L'initiative du développement de l'agroalimentaire et des agro-industries (3 ADI) a été lancée par la Commission de l'UA et le NEPAD au cours de la Conférence de haut niveau sur le développement de l'agroalimentaire et des agro-industries en Afrique (HLCD -3A) qui a eu lieu en mars 2010 à Abuja (Nigeria) en tant qu'un programme de l'Union africaine à mettre en œuvre en partenariat avec la Banque africaine de développement (BAD), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), qui ont la vision de stimuler le développement des agro-industries et l'agroalimentaire compétitives, durables et inclusives en Afrique comme un moyen d'augmenter la croissance économique et la sécurité alimentaire dans le continent.

L'initiative 3 ADI a été adoptée pour la mise en œuvre de trois grands mandats politiques nécessitant l'appui de l'agroalimentaire africain et le développement des agro-industries africaines pour assurer la sécurité alimentaire, le commerce, et soutenir l'ordre du jour de l'intégration régionale, à savoir:

1. la Stratégie pour la mise en œuvre du Plan d'action de l'Union africaine pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA), telle qu'adoptée en octobre 2008 lors de la dix-huitième session de la Conférence des ministres africains de l'Industrie (CAMI) ;
2. la Déclaration d'Abuja (Assembly/AU/Decl.) sur le développement de l'agroalimentaire et des agro-industries en Afrique;
3. la Déclaration du Sommet de l'UA de Syrte sur l'Investissement dans l'agriculture pour la croissance économique et la sécurité alimentaire (Assembly / AU / Decl.2 (XIII) Rev.1) de juillet 2009, qui a explicitement reconnu la nécessité de prendre des mesures et d'effectuer des interventions de manière proactive, afin d'accroître les investissements dans l'agriculture et améliorer ainsi la contribution du secteur à la réalisation d'une croissance économique accélérée de l'Afrique.

Après le lancement de l'initiative 3 ADI, un programme-cadre doté d'un mécanisme financier intégré pour soutenir le développement de l'agroalimentaire et des agro-industries en Afrique a été conçu à l'issue d'une série de consultations avec des experts et des organisations africaines. Ensemble, le programme-cadre et le mécanisme financier ont constitué l'épine dorsale de l'initiative 3 ADI lorsqu'elle a été approuvée par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à la Conférence de haut niveau sur le développement de l'agroalimentaire et des agro-industries (HLCD-3A).

Objectifs

L'initiative 3 ADI a pour principal objectif d'accroître les flux d'investissements du secteur privé dans le secteur de l'agriculture en Afrique en mobilisant des ressources pour le développement de l'agroalimentaire et des agro-industries auprès des systèmes financiers nationaux, régionaux et internationaux. En particulier, l'initiative devrait:

- a. tirer parti de l'attention accordée actuellement au secteur agricole pour le développement en Afrique afin d'accélérer le développement de l'agroalimentaire et des agro-industries qui assurent la valeur ajoutée des produits agricoles de l'Afrique, satisfont les besoins du marché intérieur et contribuent au commerce interafricain;
- b. améliorer la gouvernance de l'agroalimentaire et des agro-industries et soutenir la coordination des efforts déployés par les pays africains, les Communautés économiques régionales africaines (CER), les Nations Unies et d'autres organisations internationales, ainsi que le secteur privé en vue du partage des connaissances et de l'harmonisation des programmes de manière à captiver les synergies, éviter la fragmentation des efforts et améliorer les impacts du développement;
- c. soutenir un programme d'investissement qui permettra d'augmenter considérablement la proportion de la production agricole en Afrique qui est transformée en produits différenciés à forte valeur ajoutée, de sorte que d'ici 2020 plus de 50 pour cent des produits alimentaires de l'Afrique vendus sur les marchés locaux et nationaux soient dans la forme de produits transformés et que la part des exportations agricoles de l'Afrique qui sont transformées en produits de consommation augmente de plus du double, satisfaisant pleinement les normes de sécurité alimentaire exigées par les consommateurs sur le continent et sur le marché mondial.

En ce qui concerne la mise en œuvre de l'initiative 3 ADI dans le cadre de l'AIDA, la 19e Conférence des ministres africains de l'Industrie a invité la Commission de l'UA, en collaboration avec ses partenaires, à:

- a. encourager la pleine participation des Communautés économiques régionales dans la mise en œuvre de l'initiative 3 ADI en tenant compte des programmes régionaux de développement des agro-industries existantes;

- b. créer un prix régional d'intégration au niveau de la Commission de l'Union africaine en vue de reconnaître les entreprises majeures qui participent activement au renforcement de chaînes de valeur régionales et favorisent l'intégration;
- c. encourager la création de chaînes de valeur régionales pour les produits stratégiques par le biais d'incitations fiscales;
- d. encourager les banques régionales à accorder des lignes de crédit et d'autres services financiers, tels que des garanties, pour financer la mise en place de chaînes de valeur régionales dans des secteurs d'importance stratégique pour l'Afrique;
- e. harmoniser les normes et les standards au niveau sous-régional et renforcer en conséquence le système de contrôle, d'essais et de certification, entre autres,

En ce qui concerne la Vision minière africaine:

La Vision minière africaine a été adoptée par les chefs d'État lors du sommet de l'UA de février 2009, à la suite de la réunion d'octobre 2008 des ministres africains responsables du développement des ressources minières. Il s'agit de la réponse de l'Afrique elle-même dans le cadre de la lutte contre le paradoxe de l'énorme richesse minière existante à côté avec la pauvreté généralisée.

Un plan d'action concret a été convenu lors de la 2e Conférence de l'UA des ministres des Mines tenue en décembre 2011. Ce plan fournit la feuille de route pour la mise en œuvre de la Vision minière africaine. Dans le cadre du Plan d'action, les piliers de la Vision seront mis en œuvre par le biais de neuf groupes de programmes.

S'agissant de la mise en œuvre de la Vision minière africaine dans le cadre de l'AIDA, la Conférence a adopté les recommandations suivantes, entre autres:

- a. les États membres devraient aligner la promotion de la valeur ajoutée dans l'industrie minière sur la stratégie globale de l'industrialisation. À cet égard, des projets concrets sur des minéraux spécifiques devraient être élaborés et mis en œuvre. Au niveau continental, la Vision minière africaine devrait être mise en œuvre grâce à une stratégie cohérente de valeur ajoutée et d'industrialisation qui soit en harmonie avec la stratégie de l'industrialisation de l'Afrique ;
- b. les États membres devraient imposer une taxe de location des ressources et utiliser les recettes supplémentaires pour l'investissement dans la R et D, l'innovation, l'infrastructure et le développement des ressources humaines comme parties des stratégies de création de valeur ajoutée dans le secteur minier, dans le cadre de la stratégie globale d'industrialisation;

- c. l'UA devrait être à la tête du développement de cadres pour aider les États membres dans la renégociation et la négociation des contrats miniers afin de garantir la prise en compte des exigences de la valeur ajoutée.
- d. les travaux en cours dans le cadre de l'opérationnalisation de la Vision minière africaine devraient être accélérés;

En ce qui concerne le Plan de fabrication de produits pharmaceutiques pour l'Afrique

La 19^e Conférence des ministres de l'Industrie (CAMI-19) s'est penchée sur le rôle potentiel du secteur pharmaceutique dans le développement industriel global du continent et recommandé l'intégration du plan de fabrication de produits pharmaceutiques pour l'Afrique dans les programmes d'action de l'AIDA, et pris l'engagement de soutenir sa mise en œuvre. Les ministres ont, entre autres, pris les engagements spécifiques suivants:

- i) inclure de manière explicite l'industrie pharmaceutique comme un secteur prioritaire dans la stratégie de mise en œuvre de l'AIDA;
- ii) soutenir la révision du Plan de l'UA pour la fabrication de produits pharmaceutiques pour l'Afrique, à la lumière des mesures prises et des connaissances acquises à différents niveaux au cours des dernières années dans la promotion de l'industrie sur le continent, notamment, les initiatives menées par l'Agence du NEPAD et les CER, ainsi qu'assurer l'intégration des considérations de développement industriel dans le plan d'affaires prévu pour l'opérationnalisation, le plaidoyer, la mobilisation de fonds et la mise en œuvre du Plan de fabrication de produits pharmaceutiques pour l'Afrique;
- iii) soutenir le renforcement de la structure de gouvernance du Plan de fabrication de produits pharmaceutiques pour l'Afrique afin de lui permettre d'assumer son mandat de manière efficace et efficiente;
- iv) ensemble, avec les ministères de la Santé de l'UA, assurer un leadership dans le développement de l'industrie locale de fabrication de produits pharmaceutiques en vue de combler les lacunes observées et assurer ainsi la mobilisation des synergies entre la santé publique et les acteurs et les perspectives du développement industriel;
- v) promouvoir la participation de l'ensemble de la communauté des parties prenantes, notamment le secteur privé, et coordonner ses contributions dans la formulation et la mise en œuvre des stratégies, politiques et programmes de développement de l'industrie pharmaceutique, en vue de mettre en place une industrie pharmaceutique locale commercialement viable, en tant que fournisseur de médicaments essentiels de qualité et d'autres produits de santé;

- vi) entreprendre, avec l'appui des partenaires concernés comme l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), une évaluation détaillée des initiatives existantes sur la production pharmaceutique locale sur le continent, en vue d'identifier, de documenter et de diffuser les bonnes pratiques, de planifier et /ou soutenir et améliorer le développement et la mise en œuvre des stratégies et/ou plans d'affaires sous-régionaux (CER) dans le cadre du Plan de fabrication de produits pharmaceutiques pour l'Afrique.

Suite à l'approbation par la CAMI 19, en septembre 2011, un partenariat été établi entre la Commission de l'UA et l'ONUDI, qui a abouti à l'élaboration du " Plan d'affaires pour la fabrication des produits pharmaceutiques pour l'Afrique " - document qui a ensuite été approuvé par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement tenu en juin / juillet 2012, en tant qu'un ensemble de solutions génériques visant à relever les défis spécifiques auxquels le secteur pharmaceutique de l'Afrique est confronté.

Conscient de la complexité du système de fabrication de produits pharmaceutiques, l'ensemble des solutions proposées dans le Plan d'affaires pour la fabrication des produits pharmaceutiques pour l'Afrique a pour but de fournir, par le biais d'une approche multisectorielle, un ensemble de solutions génériques d'assistance technique aux États membres intéressés et aux Communautés économiques régionales dans les domaines vitaux suivants du système pharmaceutique : développement des ressources humaines dans tous les secteurs, renforcement de l'infrastructure de réglementation, bonnes pratiques de fabrication (BPF), préqualification de l'OMS, renforcement des systèmes de données du marché, recherche et développement, innovation, financement, cohérence des politiques, création de la plate-forme pour les liens commerciaux, renforcement des associations professionnelles comme portail clé pour la diffusion de l'expertise de l'industrie, entre autres.

Objet de la Journée de l'industrialisation de l'Afrique

Le 20 novembre est la date proclamée par la vingt-cinquième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en tant que Journée de l'industrialisation de l'Afrique. Le 22 décembre 1989, cette date a également été déclarée Journée de l'industrialisation de l'Afrique par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Cette journée a pour objet d'éveiller la conscience globale sur les défis de l'industrialisation lancés au continent dans le domaine de l'industrialisation et de mobiliser les dirigeants africains et les organisations internationales afin qu'ils plaident en faveur d'une industrialisation accélérée en Afrique.

Le thème de la 20e édition est aligné sur l'« Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Afrique » 2014 déclarée par le Sommet des chefs d'État et gouvernement en 2014 et sur la nouvelle vision de développement économique de l'ONUDI énoncée dans la Déclaration de Lima adoptée en décembre 2013, qui est le "Développement industriel inclusif et durable " (ISID).

La célébration de cette année comportera deux parties. La première partie sera une conférence Chine-Afrique sur le type de développement industriel prévue les 18-19 novembre 2014 (voir programme distinct). La deuxième partie sera une session de haut niveau prévue le 20 novembre.

Objectif général

L'événement proposé permettra de réfléchir sur les progrès accomplis, le partage des meilleures pratiques et les enseignements tirés jusqu'ici en matière de mise en œuvre des décisions et recommandations détaillées ci-dessus, de consolider les réalisations et d'examiner comment surmonter les difficultés rencontrées par les gouvernements africains dans la quête de l'industrialisation, à la lumière des nouvelles visions de l'Agenda 2063, de l'Agenda de développement post- 2015 et du Développement industriel et durable de l'ONUDI, en mettant l'accent sur les efforts visant à réaliser la sécurité alimentaire par le biais de la valeur ajoutée.

Objectifs spécifiques

1. évaluer les progrès, les réalisations et les défis lancés dans le cadre de la promotion de l'agroalimentaire en tant qu'une stratégie pour améliorer la sécurité alimentaire dans les pays africains;
2. tirer les leçons pertinentes et mettre l'accent sur les meilleures pratiques des pays africains qui ont fait montre d'un engagement dans la promotion d'un développement industriel durable et inclusif au cours des dernières années;
3. identifier les stratégies nationales et régionales tangibles de développement du marché inclusif par le biais d'un partenariat public-privé;
4. saisir cette occasion pour renforcer et renouveler les partenariats entre les parties prenantes, les gouvernements et les partenaires.

Questions éventuelles d'orientation

La réunion devrait débattre des questions ci-dessus et y apporter des solutions:

1. Quels ont été les progrès accomplis par les gouvernements africains dans le développement des politiques industrielles qui visent à promouvoir le développement industriel durable et inclusif par le biais de l'agroalimentaire et de la sécurité alimentaire au cours de ces dernières années ?

2. Si la transformation de l'Afrique devait s'appuyer sur une industrialisation fondée sur les produits de base par le développement de l'agro –industrie et du secteur agroalimentaire et de *l'approche intégrée de la chaîne de valeur régionale*, quelles mesures devraient être prises aux niveaux régional et national ?
3. Comment sont alignées les priorités des partenaires sur le programme continental de développement de l'agroalimentaire pour réaliser la sécurité alimentaire?
4. Quel type de partenariat public-privé doit être mis en place pour promouvoir des modèles d'affaires qui incluent les petits agriculteurs, les femmes et les jeunes?

Résultats attendus

- a. l'élaboration d'un rapport de synthèse sur les leçons tirées accompagné de recommandations concrètes ;
- b. l'identification des domaines clés dans lesquels les partenaires peuvent améliorer leur collaboration avec la Commission de l'UA dans la mise en œuvre du Plan d'action pour l'industrialisation accélérée de l'Afrique « AIDA ».

Voie à suivre

L'industrialisation est une stratégie efficace de réduction de la pauvreté. La Commission de l'UA, en partenariat avec les partenaires, les CER et les parties prenantes, devrait poursuivre ses efforts visant à accorder la priorité à l'industrie dans la stratégie de développement afin de soutenir l'Agenda post-2015 ainsi que l'Agenda 2063 de l'UA.

Organisateurs:

La session de haut niveau est organisée par le Département du Commerce et de l'Industrie de la Commission de l'UA, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et les autres membres de l'industrie, le groupe Accès au commerce et aux marchés (ITMA) du Mécanisme régional de coordination UA-ONU.

Format

Animée par le Département du Commerce et de l'Industrie de la Commission de l'Union africaine, la 20^e Journée de l'industrialisation de l'Afrique comportera trois séances: une séance d'ouverture, une séance de discussion thématique interactive de haut niveau, et une brève séance de clôture.

La séance d'ouverture comprendra l'ouverture et les observations d'ouverture par les coorganisateur, y compris un discours principal par le Directeur du Bureau régional de l'ONUDI, représentant auprès de l'Union africaine et un mot de bienvenue par le Commissaire de l'UA au Commerce et à l'Industrie et président de la cérémonie.

Une discussion thématique interactive animée par le Ministère de l'Industrie et du développement de l'entreprise du Kenya suivra avec la participation d'experts de l'ONUDI, de la CEA, de l'Union européenne, de la FAO, d'ONU FEMMES, du secteur privé (PanAAC, Paqi) et l'ONG internationale (OXFAM, ECDPM) respectivement. Le Commissaire de l'UA au Commerce et à l'Industrie (président?) procédera à la séance de clôture.

Participants

Les États membres de l'UA, les Communautés économiques régionales, l'Agence du NEPAD, la BAD, Pacci, ABR, les partenaires économiques de l'Afrique et les parties prenantes des organisations internationales, dont ONU Femmes, le Centre européen de gestion des politiques de développement (ECDPM), l'UE, la Chine, la Corée du Sud, le Japon, les États-Unis, le Royaume-Uni, l'ONUDI, la CEA, la FAO, le PAM, l'ONU, le secteur privé et les ONG devraient participer à la réunion.

Date et Lieu

La deuxième partie de la célébration de la 20e Journée de l'industrialisation de l'Afrique aura lieu le 20 novembre 2014, au siège de la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba (nouveau complexe - Medium Conference Hall).

Contacts: Pour plus amples informations sur la 20e Journée de l'industrialisation de l'Afrique, vous voudrez bien vous adresser à BambaSa@africa-union.org avec copie à HusseinH@africa-union.org